

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MARDI 25 JUIN 2024**

---

---

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration : 17**

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 9 puis 10 au point V avec l'arrivée de monsieur DOYON**

Virginie FOURNIER - Valérie BOULNOIS - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Bruno DOYON - Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO

**Absents excusés : 6      Procurations : 1**

Yves MULLER - Philippe GASPARELLA - Dahbia BOUDEJMA - Andrée PICCININI - Claude FERRI

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame FOURNIER

**Absents non excusés : Alain MERTES**

**Secrétaire de séance** : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

**Date d'envoi de la convocation** : 18.06.2024

---

---

**Délibération : 09/2024**

**Objet : Modification des tarifs appliqués aux utilisateurs du service « le baladeur »**

Les tarifs appliqués aux usagers sollicitant le service du baladeur n'ont pas évolué depuis avril 2019,

Considérant l'évolution des charges dédiés à ce service,

Considérant les conclusions du groupe de travail réuni le 3 juin 2024,

Monsieur Yves MULLER, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marange-Silvange, informe les membres du Conseil d'Administration, de la nécessité de procéder à la modification de nouveaux tarifs pour le transport des administrés des Communes de Marange-Silvange et Bronvaux, désirant bénéficier du véhicule « LE BALADEUR ».

| Villes de résidence | Tarif 1<br><br>Déplacements A/R Marange-Silvange | Tarif 2<br>- Déplacements extra muros A/R Hauconcourt/Semécourt/Hagondange<br>- Déplacements intramuros avec plusieurs destinations A/R |
|---------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marange-Silvange    | 4.50 € aller / retour                            | 7.50 € aller / retour                                                                                                                   |
| Bronvaux            | 5.50€ aller / retour                             | 9.00 € aller / retour                                                                                                                   |

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le barème ainsi établi.  
Le barème sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Marange-Silvange, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MARDI 25 JUIN 2024**

---

---

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration : 17**

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 9 puis 10 au point V avec l'arrivée de monsieur DOYON**

Virginie FOURNIER - Valérie BOULNOIS - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Bruno DOYON - Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO

**Absents excusés : 6      Procurations : 1**

Yves MULLER - Philippe GASPARELLA - Dahbia BOUDEJMA - Andrée PICCININI - Claude FERRI

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame FOURNIER

**Absents non excusés : Alain MERTES**

**Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)**

**Date d'envoi de la convocation : 18.06.2024**

**Date d'envoi de la convocation : 18 juin 2024**

---

---

**Délibération : 10/2024**

**Objet : Subvention – Croix rouge française – unité locale d'Hagondange**

L'unité locale de la croix rouge française d'Hagondange doit emménager dans ses nouveaux locaux, rue Voltaire, davantage adaptés à son activité (meilleures conditions d'accueil et de confidentialité, augmentation de l'espace réservé à la vesti-boutique trop exigüe, projet de recyclivres ...).

Les travaux de rénovation du local s'élèvent à plus de 100.000€,

Le soutien de la croix rouge nationale n'est pas suffisant pour couvrir ce cout

L'unité local de la croix rouge française sollicite l'ensemble de ses partenaires pour la mise en œuvre du projet. Une demande de subvention exceptionnelle de 500.00€ est formulée auprès de la ville de Marange-Silvange.

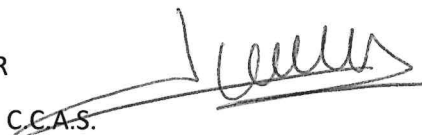
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande de subvention exceptionnelle de la Croix Rouge Française.**

Marange-Silvange, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Muller', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'Y' and a long, sweeping underline.

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535***

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MARDI 25 JUIN 2024**

---

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration :**

**Membres en exercice :**

**Présents : 9 puis 10 au point V avec l'arrivée de monsieur DOYON**

Virginie FOURNIER - Valérie BOULNOIS - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Bruno DOYON - Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO

**Absents excusés : 6      Procurations : 1**

Yves MULLER - Philippe GASPARELLA - Dahbia BOUDEJMA - Andrée PICCININI - Claude FERRI

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame FOURNIER

**Absents non excusés :** Alain MERTES

**Secrétaire de séance :** Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

**Date d'envoi de la convocation :** 18.06.2024

---

**Délibération : 11/2024**

**Objet : dispositif « coup de pouce » demande de versement direct**

Considérant les modalités de sollicitation du dispositif « coup de pouce »,

Considérant la délibération du 10 décembre 2015 notifiant le versement des sommes accordées dans le cadre du dispositif « coup de pouce » aux fournisseurs ou prestataires,

Considérant la délibération du 11 juin 2019, les enfants nés en 2005, résidant à Marange-Silvange peuvent solliciter le dispositif « coup de pouce » à hauteur de 100.00€ par an, pendant 6 ans. Ce soutien financier permet aux jeunes d'accomplir un projet,

Madame [redacted] née [redacted] juillet 2005, est étudiante en 1ère année BTS étude et réalisation d'agencement à Metz. Pour valider sa première année, un stage de six semaines dans une entreprise disposant d'un bureau d'étude et d'un atelier est impératif.

La jeune femme a signé une convention avec une entreprise luxembourgeoise.

Elle sollicite une aide « Coup de Pousse » afin de financer ses frais de déplacement pour se rendre sur son lieu de stage. Elle précise que sa formation est exigeante et ne lui permet pas de s'inscrire sur un job étudiant.

Le solde disponible de madame [redacted] élève à 100.00€.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Approuve la demande « Coup de Pousse » d' [redacted] ,
- Accepte la régularisation du montant de 100.00€ par mandat sur le compte bancaire d' [redacted] sur la base du projet « Coup de Pousse » dument établi et de son RIB,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Marange-Silvange, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MARDI 25 JUIN 2024**

---

---

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration : 17**

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 9 puis 10 au point V avec l'arrivée de monsieur DOYON**

Virginie FOURNIER - Valérie BOULNOIS - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Patricia DOSSMANN - Isabelle DUSCH - Bruno DOYON - Elisabeth BONNABEL – Anna POLITO

**Absents excusés : 6      Procurations : 1**

Yves MULLER - Philippe GASPARELLA - Dahbia BOUDEJMA - Andrée PICCININI - Claude FERRI

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Madame FOURNIER

**Absents non excusés : Alain MERTES**

**Secrétaire de séance** : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

**Date d'envoi de la convocation : 18.06.2024**

---

---

**Délibération : 12/2024**

**Objet : Colis des seniors – Choix du prestataire**

Vu le Budget Primitif voté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 avril 2024 ;

Le colis des seniors est une action qui revient chaque année en décembre pour le plaisir des seniors de la commune âgés de 70 ans et plus. Remis à leur destinataire lors d'un temps convivial en décembre, ce colis représente pour le C.C.A.S. une dépense annuelle de plus de 10 000 €. Au regard de cette somme et pour garantir une qualité renouvelée chaque année, le C.C.A.S. sollicite une dizaine de prestataires différents afin de réaliser son choix.

Le Conseil d'Administration est informé que dans ce cadre quatre fournisseurs ont fait parvenir des devis ainsi qu'un exemplaire des colis proposés

Il s'agit des sociétés suivantes :

- Société FLEURONS DE LOMAGNE (2 propositions) ;
- Société DUCS DE GASCOGNE ;
- Société MAISON VALETTE FOIE GRAS ;
- Société SOMMELERIE DE France.

Les membres du Conseil d'Administration, sont invités à se prononcer sur le contenu des offres (qualité des produits, quantité des produits), le prix ainsi que le contenant des offres.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Attribue le marché à la société FLEURONS DE LOMAGNE - proposition n°1 pour les sommes unitaires de 15 € colis personne seule et 28 € colis couple ;**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes ou tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;**

Marange-Silvange, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

